

## **ELECTION DU 20 ET 27 JUIN 2021**

### **Procédure de vote**

*Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale est conseillée.*

*Les pièces acceptées pour justifier de son identité au moment du vote (arrêté du 16 novembre 2018 entrant en vigueur le 1er janvier 2019) sont les suivantes:*

1. *Carte nationale d'identité ;*
2. *Passeport ;*
3. *Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;*
4. *Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;*
5. *Carte vitale avec photographie ;*
6. *Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;*
7. *Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;*
8. *Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;*
9. *Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;*
10. *Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ;*
11. *Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;*
12. *Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure* ↗ .

*Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.*

L'assesseur après avoir donné l'enveloppe du scrutin, s'assure qu'il n'y a pas plus de trois électeurs dans le bureau et dirige l'électeur vers la table où se trouve les bulletins de vote.

L'électeur ne prend aucun bulletin de vote ou au moins deux, mais jamais un seul cela est interdit par la loi.

L'électeur se rend ensuite dans un isoloir, puis se rend ensuite à la table de vote ou il représente sa pièce d'identité et sa carte de vote. Après avoir contrôlé son identité, il vote puis va signer immédiatement la liste d'émargement.